



Trop perçu par erreur hierarchique .

Par **dominique**, le **02/02/2010** à **19:21**

Bonjour,

Voici mon problème : j'étais en C A E en contrat de 20h dans une maison de retraite publique , depuis deux ans j'ai été embauché en CDD dans la même maison de retraite j'insiste sur publique à 75 % , et c'est là le problème ?aujourd'hui on me dis que depuis deux ans j'ai un salaire d'un temps complet au lieu d'un salaire à 75% , on me fait donc savoir qu'il faut trouver un moyen de rembourser le trop perçu c'est un véritable scandale de s'apercevoir 2 ans après de cette erreur , de mon coté j'ai bien pensé que j'avais un bon salaire mais à mille lieux de savoir que c'était un salaire d'un 100 pour 100 je pensais plutot à une majoration en rapport avec la précarité . Aujourd'hui je suis désemparé car d'une part il me faut rembourser 8000 euros mais en plus ces deux dernières années j'ai payé des impots en rapport de mes revenus , j'ai perdu la prime à l'emploi ect .

Pouvez vous me donner des informations sur les droits de l'entreprise , sur mes droits , ainsi que les recours possible .

Je vous remercie sincèrement pour vos réponses .

Trés cordialement . Dominique .